



Syndicat des
professeures
et professeurs
enseignants
de l'UQAM

ÉLECTION LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 MAI 2024

CANDIDATURE POUR LE POSTE DE ⁽¹⁾:

**Comité permanent de révision du règlement no 8 des études
de cycles supérieurs**

NOM DE LA CANDIDATE, DU CANDIDAT (caractères d'imprimerie):

Nathalie Blanchet

**Dépôt de candidature au plus tard le :
vendredi 24 mai 2024 10 h 30**

Chères collègues, chers collègues,

Le Comité permanent de révision du règlement no 8 des études de cycles supérieurs est une instance hautement importante du fait que les enjeux qui y sont traités se rapportent, entre autres, aux modalités d'enseignement qui sont au cœur de notre négociation sur l'enseignement en ligne présentement.

Les rencontres se font également conjointement avec les membres du Comité permanent de révision du règlement des études de 1er cycle, donc la pertinence d'avoir une personne représentante sur chaque comité pour coordonner stratégiquement les actions et se positionner est évidente.

De plus, dans le cadre de mon mandat à la vice-présidence aux affaires universitaires, la représentation des membres aux instances et aux comités institutionnels fait l'objet d'un échange constant avec les représentant.e.s élu.e.s. Je suis donc au courant des dossiers traités dans les derniers mois au sein de ce comité, ayant reçu les documents et discuté du dossier avec nos Commissaires de la Commission des études.

La révision des deux Règlements et les changements qui y ont été apportés ont un impact sur notre enseignement, il est important de faire un suivi sur les nouvelles règles, notamment celles qui concernent nos revendications syndicales.

Étant à l'exécutif du SPPEUQAM, je vais pouvoir faire le lien directement avec l'équipe syndicale et influencer la réflexion au sein du comité.

Je vous remercie pour la confiance que vous m'accordez, je saurai représenter nos intérêts avec diligence et rigueur.

Département(s) ou faculté(s) d'affiliation :
Danse

Choix d'une, d'un représentant (facultatif) :

Signature :
Nathalie Blanchet

Date : 22 mai 2024

EXTRAIT DE LA POLITIQUE ÉLECTORALE DU SPPEUQAM

35.6.3 Assemblée générale annuelle d'élections

- e) (...) Une personne candidate à un poste ne pouvant être présente à l'assemblée doit transmettre au Syndicat ou remettre à une ou un membre présent à l'assemblée une lettre de procuration signifiant le maintien de sa candidature. À défaut, la candidature ne pourra être retenue.

Vous pouvez consulter la politique électorale complète à l'adresse suivante : <http://sccuq.org/le-sccuq/statuts-et-reglements/#chap7>